Limoges Métropole
Communauté urbaine

TRAITEMENT DES DÉCHETS

Réduisons nos déchets verts en déchèterie

Limoges Métropole propose deux actions pour diminuer la proportion de déchets verts et en faire ur l'environnement.

Publié le 31 Mars 2023

Le broyage et le compostage sont les solutions pour réduire nos déchets au jardin et en déchèterie ! Vous apporterez à votre jardin tous les élément s dont il a besoin et vous gagnerez du temps et de l'énergie lors de l'entretien.
Voici les deux actions proposées par Limoges Métropole permettant de diminuer la proportion de déchets verts

Prestation de broyage de branches à domicile

Le broyage de branches permet de **réduire de 50% leur volume et de réduire le tonnage des déchets verts apportés en déchèterie**.

Pour le broyage, plusieurs possibilités :

- Le **prêt gratuit de broyeurs électriques** à la journée (branches allant jusqu'à 4-5 cm de diamètre),
- Le **broyage à domicile** pour 18 € de l'heure, par un prestataire de Limoges Métropole (branches d'environ 8 cm de diamètre),
- L'**achat d'un broyeur de branches** dont Limoges Métropole rembourse à hauteur de 30% du montant d'achat avec un plafond de 80 €.

Limoges Métropole propose plusieurs aides financières concernant les déchets verts.

- **Aide financière à l'arrachage de haie, thuya, laurier et cyprès** - Limoges Métropole apporte une aide à hauteur de 50% de la facture, avec un plafond de 200 €. Cette aide financière est valable pour une prestation d'arrachage réalisée par un professionnel, mais aussi pour une location de matériel d'arrachage ou pour une location de benne à destination de l'évacuation des déchets verts. Limoges Métropole se rendra sur place pour effectuer une vérification du matériel, sur rendez-vous.
- **Aide financière à la plantation de haies vives et diversifiées** - Limoges Métropole peut aider à financer la plantation de haies sur terrain, à hauteur de 50% de la facture, avec un plafond de 150 €. Cela doit concerner l'achat d'arbustes servant à composer une haie diversifiée, choisis parmi les 14 essences proposées dans la convention par Limoges Métropole. Cette aide est valable suite à l'arrachage de thuya ou sur le terrain d'une maison ayant moins de 4 ans.

Le tri à la source des biodéchets : pratiquer le compostage

Le compostage permet de réduire considérablement la quantité de déchets produits sur le territoire. Facile et bon pour la planète, le compostage per met de **transformer les déchets organiques en compost**, c'est-à-dire en **engrais naturel et totalement gratuit**. Épluchures de fruits et légumes, tontes de pelouse, feuilles mortes et autres déchets organiques rapportent des bénéfices 100% naturels grâce au compostage.

Chaque foyer du territoire communautaire peut bénéficier d'un composteur : Limoges Métropole propose différents types de composteurs pour les usagers en fonction de leur habitat : maison individuelle, appartement, aucun accès à un espace vert…

Les différentes solutions pour les ménages

- **Composteur gratuit en plastique recyclé (3 tailles : 295 litres, 440 litres ou 830 litres),**
- **Composteur en bois ou lombricomposteur en plastique (à 45 €) financé à hauteur de 30% avec un plafond de 60 € sur présentation de la facture,**
- **Composteur gratuit en pied d'immeuble en plastique recyclé,**
- **Compostage sur les espaces verts publics** (plusieurs sites de compostage installés sur le territoire),
- **Bornes biodéchets** (déploiement à partir du 1er juin 2023 dans tous l'intra-boulevard de Limoges et dans les 5 centre-bourg de Couzeix, Isle, Feytiat, Panazol et Le Palais).

L'apport est limité à 25 passages par an et/ou 10m³ dans les déchèteries. Lorsque les limites sont atteintes, l'usager es t contacté pour trouver des solutions quant à sa gestion du flux de déchets verts

Infos pratiques

Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets Limoges Métropole

Numéro Vert gratuit : 05 55 45 79 30